

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

33

Nombre de votants :

33

**Date de convocation :
28 juin 2019**

**Date d'affichage :
11 juillet 2019**

L'AN deux mille dix-neuf, le **4 juillet** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 28 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. GRENET, HURTUBISE, Mme LAFOND, M. LAMY, Mmes MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme SANNAT, MM. VERMOREL, ZICOLA.

ABSENTS :

M. Bruno FREGONESE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Agnès MOLLON

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL

Mme Emilie LARIEU, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Jackie DIOGON

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacques LAMY

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : François PRADEAU

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2019**

OBJET : Vœu : non à la privatisation des aéroports de Paris

RAPPORTEUR : Boris BOUCHET

Le Président de la République et le Gouvernement ont pour objectif de privatiser complètement les Aéroports de Paris (ADP) – qui gèrent Roissy Charles de Gaule, Orly, Le Bourget – un groupe dont l'État reste actionnaire à 50,6 %. La privatisation d'ADP a été votée par la loi Pacte au printemps 2019. Outre ADP, elle prévoit aussi la vente de ENGIE et de la Française des Jeux. Ils rapportent à eux trois 800 millions d'euros par an à l'État : 173 millions de dividendes pour l'État l'an passé pour ADP. ADP est la deuxième valeur boursière détenue par l'État après EDF.

Ce projet soulève une très forte opposition dans tout le pays, à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

En effet, la maîtrise publique de nos plus grands aéroports nationaux est un enjeu d'intérêt national avec une forte dimension stratégique, économique et sécuritaire. 86 % des aéroports dans le monde sont sous contrôle public, dont 100 % aux États-Unis.

Un exemple devrait inciter le président de la République à plus de prudence : le précédent de la vente de l'aéroport de Toulouse : vendu pour 308 millions d'euros à un groupe chinois sans aucune expérience en matière aéroportuaire et composé à 51% d'une entreprise publique chinoise et à 49% d'un fonds d'investissement Hong Kongais domicilié dans un paradis fiscal (les Iles Vierges britanniques). Il a été revendu 200 millions d'euros plus cher après que les actionnaires en aient vidé les caisses. Cette privatisation a d'ailleurs été épinglée par la Cour des comptes.

Les compagnies aériennes, quant à elles, se sont déclarées défavorables à la privatisation car elles craignent une augmentation des coûts pour eux et donc une répercussion sur les prix des billets. L'association internationale du transport aérien a en effet mené une étude sur près de 90 aéroports internationaux qui confirme que les aéroports privatisés sont plus chers que ceux restés dans le giron public.

COMMUNE DE RIOM

A l'initiative des parlementaires PCF, FI, PS et LR, la représentation nationale a réussi à imposer un Référendum d'Initiative Partagée (RIP) sur la reconnaissance du caractère de «service public national» des aéroports parisiens, proposition d'un RIP validé le 9 mai dernier par le Conseil Constitutionnel.

Il faudra donc réunir avant le 12 mars 2020 4,7 millions de soutiens à la loi cosignée par 248 parlementaires de gauche et de droite qui consacre ADP comme un service public national, donc non cessible au privé.

Si ces 4,7 millions de signatures sont recueillies, le gouvernement se trouvera dans l'obligation de consulter les Français sur ce projet. Il va être possible de s'opposer à une nouvelle privatisation et au bradage du patrimoine public au profit exclusif des intérêts privés.

En tant qu'élus de Riom, nous nous sentons concernés par la possibilité que puisse se tenir ce Référendum d'Initiative Partagée et appelons un maximum de Riomoises et Riomois à le demander en s'exprimant en mairie où sur le site internet du ministère de l'intérieur.

C'est un enjeu de maîtrise publique d'un secteur stratégique pour notre pays, un enjeu de démocratie, et aussi un enjeu financier pour l'État car ADP est rentable et permet d'investir des millions d'euros chaque année dans le service public.

C'est pourquoi en tant qu'élus de Riom, nous exprimons notre refus de la privatisation complète d'ADP et nous souhaitons nous engager dans le recueil des soutiens nécessaires.

Considérant les menaces que la privatisation ferait courir pour l'environnement, la santé des populations, les conditions de travail des salariés et l'Etat lui-même ;

Considérant qu'il est essentiel de conserver le contrôle public d'ADP comme gestionnaire et outil d'aménagement et de politiques publiques ;

Considérant la procédure de référendum d'initiative partagée enclenchée le 10 avril 2019 par 248 parlementaires de droite comme de gauche, pour s'opposer à la privatisation d'Aéroports de Paris et maintenir son statut de service public,

Considérant que cette procédure a été validée le 9 mai par le Conseil constitutionnel, décision publiée au Journal Officiel le 15 mai 2019,

Considérant que, pour que la signature de soutien soit rendue possible pour toutes et tous, la loi organique de 2013 prévoit :

→ que des points d'accès à internet sont mis à disposition "au moins dans la commune la plus peuplée de chaque canton"

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20190704-DELIB190733-DE
Date de télétransmission : 06/07/2019
Date de réception préfecture : 08/07/2019

RIOM

→ que tout électeur peut “à sa demande, faire enregistrer électroniquement par un agent de la commune ou du consulat son soutien présenté sur papier”

Considérant l’attachement de la Ville de Riom à garantir à toutes et tous l’exercice de la citoyenneté et à favoriser le débat démocratique,

Le Conseil municipal émet le vœu que la Ville de Riom :

- installe des points de recueil physique des soutiens au référendum,
- informe par voie de communications municipales (distribution dans les boîtes aux lettres, affichage municipal, courrier électronique) les citoyennes et les citoyens de la procédure de recueil de soutien et de la localisation des points de collecte municipaux,
- facilite l’organisation de débats dans tous les quartiers avec les citoyennes et les citoyens en permettant l’accès à des salles, en communiquant les informations sur l’organisation de ces réunions.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 4 juillet 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL